

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2015
-------------------------------------

Présents : (17) M. Balot, Mme Bohic, Mme Bonnet, Mme Brun, M. Caffin, M. Cantrel, Mme Delorenzi, M. Gascoin, M. Harlay, M. Hetzel, M. Hubert, Mme Huser, M. Ollivier, M. Nigon, Mme Robache, M. Sensever, Mme Servais-Mousty.

Absents excusés : M. Crespin (pouvoir à M. Hetzel)  
Mme Lemaire (pouvoir à Mme Bohic).

Secrétaire de séance : M. Ollivier

### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2015 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité. Celui-ci sera mis en ligne sur le site internet de Bazemont.

### **2. Délibérations :**

A – Modifications des commissions municipales et des syndicats :

M. Le Maire souhaite la bienvenue à M. Balot qui fait suite à la démission du conseil de Mme Usannaz-Joris. Celle-ci, appelée à un poste et des fonctions plus importantes va devoir se consacrer davantage à ses activités professionnelles. Dans le cadre des nouvelles dispositions électorales, M. Balot la remplace.

Celui-ci était déjà membre de plusieurs commissions (Circulation, Environnement, Finances, Travaux), il en reste membre en tant que conseiller.

Il souhaite intégrer la commission urbanisme.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Mme Usannaz-Joris démissionne aussi de ses mandats dans toutes les commissions ainsi que dans les syndicats :

M. Balot la remplace dans le syndicat SIEHVS (suppléant)

M. Hetzel la remplace dans l'Association pour le développement de l'emploi.

Mme Delorenzi la remplace à la commission d'appel d'offres.

Délibération approuvée à l'unanimité.

B – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### **3. Urbanisme :**

A – Point PLU :

M. Hetzel annonce qu'il y a de nombreuses demandes pour des certificats d'urbanisme d'information pour les zones « lointaines » qui peuvent, en vertu de la nouvelle loi ALUR, construire en deçà des 3000m<sup>2</sup> requis. Dans ces cas là, M. Le Maire leur demande un courrier écrit avec un cahier des charges, un acte d'engagement et un règlement de consultation.

M. le Maire rappelle que l'appel d'offres pour la révision du PLU a démarré le 30 janvier, il s'arrête le 2 mars. La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 3 mars à 10h. Plusieurs cabinets d'étude

ont été contactés, SIAM qui avait instruit notre PLU, Espace Ville qui a travaillé avec plusieurs communes de la communauté de communes, un architecte qui a travaillé avec Andelu.

D'autres cabinets ont aussi demandé des informations complémentaires : 1 architecte sur Paris (qui a travaillé avec Saint-Nom), le cabinet SCUR (implanté à Chatou) et enfin un cabinet basé à Nantes.

M. Le Maire rappelle que le SCOT a été approuvé par le conseil communautaire mais qu'il y a un délai de recours de 3 mois.

Le GFA des Gardes a fait appel d'une décision concernant le recours (terrains route de Flins) contre la commune : un mémoire en défense n°4 a été rédigé par l'avocat de la commune (jugement le 12 février).

Un avenant à la convention du CAUE est envisagé pour qu'ils nous suivent sur le PLU. Celui-ci propose une réunion-débat avec tous les élus dans un premier temps puis M. Le Maire souhaite donner une information maximum aux habitants.

Point du projet « Sous le Village ». M. le Maire nous présente un diaporama avec l'historique et la nouvelle proposition de l'aménageur : elle consisterait en une division du terrain en deux avec le maintien de la maison et 4 lots en partie basse avec une entrée et sortie pour cette partie basse par la route de Flins. Un débat s'engage sur l'accès par la route de Flins.

#### **4. Budget :**

M. le Maire nous présente un diaporama sur le projet de loi de finances 2015.

Il présente une délibération qui sera prise au prochain conseil si le conseil communautaire l'approuve en premier lieu. Suite à une simulation, la commission Finances de la communauté de communes propose, comme la loi l'y autorise, à prendre en charge le FPIC, cela permettrait un gain à la communauté de communes de 80 000€. Pour le budget communal, cette somme serait reversée sur l'investissement. Cela impliquera aussi une augmentation du taux de la taxe de la communauté de communes.

Dans le budget d'investissement, le coût du tracteur tournerait plutôt autour de 22 400€ ttc auquel il faudra ajouter le coût d'un train de pneus tout terrain (actuellement équipé de pneus gazon).

La rampe pour personnes à mobilité réduite sera faite avec une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux.

Pour l'emprunt, M. le Maire rencontre les banques en ce moment, le Crédit Agricole fait une proposition très intéressante.

#### **5. Questions diverses :**

- Organisation en secteur de l'oviculture, M. Le Maire peut prendre une autorisation de procédure de battue (prolifération de sangliers).

- Un broyeur a été loué pour la réduction de coupes. Résultat satisfaisant. Solution d'attente avant l'achat d'un tel équipement.

- M. Sensever remercie les employés municipaux pour l'élagage du cimetière. M. Hetzel précise que les déchets vont être retirés.

- Contrat rural : l'appel d'offres est parti ce jour, documents dématérialisés. Les entreprises ont jusqu'au vendredi 6 mars pour répondre. Réunion commission d'appel d'offres : lundi 9 mars 10h.

Prochain conseil : 6 mars 2015